



L'ÉT NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLÈRE QUAND ELLE SE FAIT NÉCESSAIRE.

**N° 28
JUIN 2015**

SOMMAIRE

- Page 1 : Edito – En bref
- Page 2 : PCR, c'est quoi ? – On ferme !
- Page 3 : Retenue à la source – La campagne IR
- Page 4 : CDAS : quelle action sociale ?

En bref...En bref...En bref...En bref....

DEUX ECRANS IDENTIQUES OU RIEN !

Dans notre administration comme dans bien d'autres secteurs, il est fait de plus en plus souvent usage de deux écrans pour travailler sur ordinateur. Pour que le confort soit maximal, il est généralement préconisé d'utiliser deux écrans de même taille et de même définition. En Seine-et-Marne, c'est également le point de vue du CHSCT, du médecin de prévention et de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST). La Direction avait également exprimé son accord sur ce point et l'avait retenu dans le DUERP.

Dans ces conditions, les agents du SPF de Coulommiers, qui travaillent sur deux petits écrans, ont eu du mal à comprendre pourquoi la Direction avait pris la décision de ne remplacer qu'un petit écran par un grand écran (22 pouces). Sur intervention des représentants syndicaux locaux (CGT et Solidaires), ce remplacement, laissé en définitive au choix des agents, ne s'est pas fait.

Mais qu'en conclure ? Que le DUERP n'est qu'une vitrine servant à faire croire qu'on se préoccupe des conditions de travail des agents ou bien qu'il y a un manque de coordination entre les services de la Direction ?

INDICATEURS PAS MORTS !

Officiellement et selon diverses interventions de la Direction générale et départementale, la pédale douce aurait été mise depuis un certain temps sur les indicateurs.

Nous n'avions sans doute pas compris le sens de ce message car il aura suffi que quelques statistiques ne correspondent pas à ce qu'attendait la Direction pour que resurgissent des pratiques qu'on aurait pu croire révolues. Ainsi, plusieurs SIP sont désormais sous tutelle, qui pour le CSP, qui pour le contentieux, avec obligation de rendre compte toutes les semaines des travaux effectués.

Le « marquage à la culotte », expression sportive, est donc devenu la référence du management en Seine-et-Marne. Mais vu que de plus en plus de services vont dans le mur, on conseille à nos tuteurs de prendre de temps en temps de la hauteur afin d'éviter d'être collatéralement victimes du choc.

Du gel en plein été !

5 ans ! Oui, cela fera 5 ans le 1^{er} juillet 2015 que le gel du point d'indice net majoré (INM) qui sert de base au calcul des traitements des fonctionnaires sera entré en vigueur.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, l'indice des prix INSEE, et on sait que cet indice minore la hausse réelle des prix, a augmenté de 5,27 %. Pour un simple maintien du pouvoir d'achat, le point d'indice fonction publique dont la valeur actuelle est de 4,6303 € aurait du être porté à 4,8750 €.

Plus concrètement, cela signifie qu'un agent C perd tous les mois entre 87 et 105 €, un agent B entre 119 et 137 €, un agent A entre 161 et 235 €. Si on ajoute à cela, le fait que la contribution retraite des agents est passée entre 2010 et le 1^{er} janvier 2015 de 7,85 % à 9,54 % (soit un prélèvement supplémentaire de + 1,69 %), les dégâts au niveau du pouvoir d'achat n'en sont que plus considérables.

Et selon les décisions du gouvernement VALLS, dans le cadre du programme de stabilité, ce gel, initié par le gouvernement FILLON, devrait perdurer au moins jusqu'en 2017.

De FILLON à VALLS, l'argumentaire n'a pas changé ni d'ailleurs la politique en ce qui concerne les services publics. Les fonctionnaires doivent participer à l'effort de redressement des finances publiques. Et on sait ce que cela veut dire : salaires en berne, suppression d'emplois, réduction du maillage territorial...

Toute la question est de savoir jusqu'à quand les fonctionnaires vont accepter d'être les dindons de la farce libérale des bonnets blancs et des blancs bonnets. ?

Car il n'échappe à personne que la rigueur exigée envers les fonctionnaires, 7 milliards d'euros d'« économie » en 5 ans selon le gouvernement, ne se traduit ni par une amélioration des finances publiques, ni par quelque résultat que ce soit au plan économique et social. Et les dizaines de milliards d'euros versées sans contrepartie aux entreprises (pacte de responsabilité, CICE, crédit impôt recherche...) ont servi à accroître les dividendes versées aux actionnaires mais pas à améliorer d'un poil la situation de l'emploi.



PCR, C'EST QUOI ?

La DDFIP 77 s'entête à mettre en pratique sa démarche stratégique !

Ainsi elle fonce tête baissée et crée 3 PCR (Pôles de Contrôle de Revenus et du Patrimoine) au 1^{er} Septembre.

Ces nouveaux supers mégas services regrouperaient les Cellules CSP des SIP, les FIE (Fiscalité Immobilière) et la Brigade Patrimoniale de SENART.

Le PCR de MEAUX regrouperait les cellules CSP de MEAUX, COULOMMIERS et ROISSY et les FIE de MEAUX et CHELLES.

Le PCR de MELUN regrouperait les cellules CSP de MELUN, CHELLES, PROVINS et FONTAINEBLEAU et les FIE de MELUN et FONTAINEBLEAU.

Le PCR de SENART regrouperait la cellule CSP de LAGNY et la Brigade Patrimoniale de SENART

Cette réforme fait disparaître 4 Cellules CSP : NEMOURS, MONTEREAU, SENART et NOISIEL.

La direction a fait valider ce projet lors du CTL du 15 Janvier.

Son seul souci est d'obéir à la Direction Générale qui ne vise qu'à concentrer les services.

Pour faire avaler la pilule elle se veut rassurante en assurant que les agents ne changeraient pas de résidence ...dans un premier temps.

Elle a été incapable d'apporter des garanties sur les années suivantes (2016, 2017).

De plus, elle est incapable d'apporter aux agents en poste dans les cellules CSP appelées à disparaître des précisions quant à leurs nouvelles missions.

Du dernier Groupe de Travail ont émergé les protocoles entre les PCR et les autres services et notamment celui réglant les relations et les missions entre les SIP et les PCR.

Dans les SIP, le CSP se réduirait à de la régularisation.

Quand on sait la réduction des effectifs et les tâches à n'en plus finir dans ces services, on peut se demander comment les collègues pourront avec moins d'agents continuer à exercer leurs missions, notamment le CSP qu'il soit de régularisation ou non.

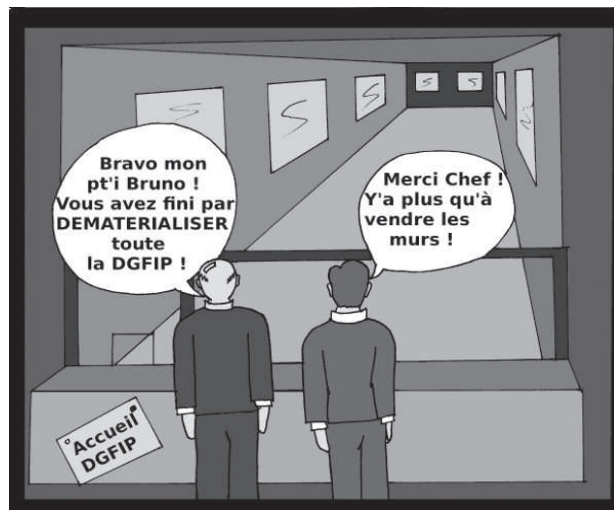
En effet, sur la plupart des sites, les agents des Cellules CSP participent aux différentes campagnes de réception du public (campagne IR, sortie des rôles, TH).

Avec ces PCR, les collègues des PCR exerceront la mission de réception spécialisée du public qui viendra s'ajouter aux 200 dossiers exigés par an.

Quant aux collègues des SIP, ils devront assurer l'accueil généraliste, énorme pendant les campagnes IR sortie des rôles et TH, avec un nombre réduit d'agents.

Encore une réforme mise en place sans les moyens humains nécessaires !

La CGT FINANCES PUBLIQUES 77 n'en restera pas là et exigera que des bonnes conditions de travail soient respectées pour tous les agents.



FERMETURE DE SERVICES !

Ce n'est qu'un début...

La direction a annoncé la fermeture de trois trésoreries (St Fargeau Ponthierry, Château Landon et La Chapelle-la-Reine) au 1^{er} janvier 2016. Cette décision sera soumise à un CTL prévu en septembre 2015.

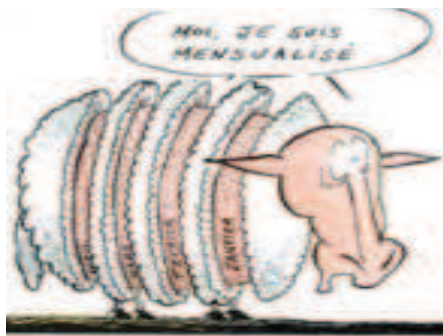
Lors d'un groupe de travail réuni le 2 juin, la CGT a exprimé son opposition la plus résolue à ces fermetures et a remis une motion des agents de St Fargeau Ponthierry qui s'opposent à la fermeture de leur trésorerie.

Il ne s'agit pas d'une initiative spécifique à la Seine-et-Marne. Des fermetures de trésorerie sont annoncées dans un grand nombre de DDFIP (Nord, Nièvre...). Ces fermetures s'inscrivent dans le cadre de la réforme territoriale initiée par le gouvernement et dont l'objectif est de réduire toujours plus la dépense publique, la place et les finalités des services publics. Une réforme qui se traduira notamment par la réduction du maillage territorial des administrations de l'Etat.

Pour l'heure, ce sont les services les plus fragiles qui sont dans le collimateur mais ne nous leurrions pas, l'objectif est d'aller vers une réduction drastique des services de la DDFIP sur fond de nouvelles suppression d'emplois, de révision des missions, de fermetures, fusions et autres regroupements de services.

Et il n'est pas exclu de penser que la nième annonce sur la mise en place de la retenue à la source servira de prétexte à accélérer ce qui s'annonce comme un bing bang territorial.

La CGT exagère ? Rappelez-vous les propos lénifiants au moment de la fusion du type : « On ne touchera pas au réseau de proximité ». On sait ce qu'il en est aujourd'hui...



RETENUE A LA SOURCE

UN PROJET A COMBATTRE

Suite aux différentes et successives annonces gouvernementales sur la mise en place de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu à l'horizon 2018, la CGT Finances Publiques alerte l'ensemble des citoyens, des contribuables et usagers du service public sur les dangers de ce projet.

Le prélèvement à la source est un mode de recouvrement de l'impôt consistant à faire prélever son montant par l'intermédiaire d'un tiers payeur (employeur, banque, notaire,...) en lieu et place d'un paiement direct à l'administration.

Pour la CGT, et contrairement aux arguments avancés par les tenants de la réforme, il ne s'agirait pas d'une simplification des démarches ni pour les salariés seuls concernés par le dispositif de retenue à la source, puisque la déclaration annuelle des revenus demeurerait obligatoire, ni pour les tiers payeurs qui se verraient imposer formalités et coûts de gestion supplémentaires. De plus il n'y aurait ni assainissement des finances publiques ni amélioration du recouvrement voire l'inverse. En effet l'impôt sur le revenu est déjà recouvré à plus de 99 %, taux qui ne pourrait qu'être dégradé.

Enfin le choix de 2017, année blanche, annoncé le 17 juin en Conseil des Ministres, amènera une inégalité supplémentaire des citoyens devant l'impôt.

Cette année blanche pourrait en effet constituer une opportunité « d'optimisation fiscale » pour certaines catégories de contribuables non salariés comme les professions indépendantes ou libérales.

Le Conseil des prélèvements obligatoires en 2012, remettait déjà en cause tout intérêt au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Depuis rien n'a changé sauf une volonté politique d'arriver à fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG pour accélérer la destruction de la DGFIP dans ses missions et ses emplois et satisfaire aux contraintes budgétaires imposées par Bruxelles.

Ce projet de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ne résoudra aucune des difficultés annoncées mais créera des inégalités supplémentaires entre les citoyens devant l'impôt et accélérera la destruction de l'administration fiscale encore garante -mais pour combien de temps- d'une certaine fiscalité juste et démocratique.

La CGT Finances Publiques combat donc résolument ce projet dangereux et mettra tout en œuvre pour alerter l'ensemble des citoyens et usagers de ses conséquences néfastes.

COMMUNIQUE DE PRESSE CGT FINANCES PUBLIQUES DU 18 JUIN 2015

Ah la campagne....

Cette année, la nouveauté, c'était surtout les 2 après-midi de fermeture. Pourtant, 2 centres ont fait exception MEAUX et MELUN.

En effet, ces 2 centres sont restés ouverts. Mais qu'en est-il de la communication ?

A oui, j'ai oublié de vous dire que lorsque vous allez sur Google chercher les heures d'ouvertures des Centres des Impôts, et oui c'est comme ça que les gens continuent de nous appeler, le site mon service public inscrit toujours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Donc, aucun problème pour Meaux et Melun, mais voilà, ailleurs ils ne savent pas que c'est fermé !

Ben... si le bouche à oreille a fonctionné... a peu près. Alors, le mercredi et le vendredi record d'affluence...

Et les ponts alors... Ben... encore pire. Mais quel repos pour les agents d'accueil qui reçoivent chaque jour.

La communication, c'est pas le top, on informe mal les contribuables sur les ponts...

Eh oui, désormais, il faut accompagner le contribuable comme un enfant et lui dire va sur tel site pour savoir si ton centre est ouvert ou fermé ce jour-là.

Mais avant comment on faisait ?

Et puis, nous ne sommes pas les seuls. Les caisses de retraites n'envoient pas d'attestation aux retraités afin qu'ils vérifient leurs déclarations. Ils peuvent en faire la demande par courrier ou courriel ! Mais c'est quoi ça un courriel... ben un message internet...

Oh INTERNET vous en avez plein la bouche...

Eh oui, internet résout tous les problèmes....



CDAS = ACTION SOCIALE ?

Lors de la séance plénière du CDAS (Comité Départemental à l'Action Sociale) du 16 Avril, la direction s'est illustrée par sa mauvaise foi.

Ainsi elle refuse de voir ce qui saute aux yeux de tous les agents : la situation dans les services est intenable, quels que soient les services et quels que soient les agents. Pour plusieurs d'entre eux c'est le burn out.

Des conférences ont eu lieu pour appréhender ce phénomène dans le cadre du CDAS. Cette année la direction affirme qu'elle a revu les objectifs à la baisse dans les services, elle estime en plus que le CHSCT ne doit pas traiter du burn-out non plus car il ne ressort pas des risques psycho-sociaux.

EN FAIT POUR LA DIRECTION LE CDAS NE DOIT PAS TRAITER DE L'ACTION SOCIALE ET LE CHSCT NE DOIT PAS TRAITER DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Et bien ne vous en déplaise, Messieurs les directeurs, le burn-out doit être traité dans le CHSCT et le CDAS. Et la CGT y veillera.

Autre sujet de mécontentement mais qui semble trouver une issue favorable : la transmission des documents préparatoires 8 jours avant la séance.

Depuis 2012 les représentants CGT bataillent pour que cette règle élémentaire de fonctionnement soit respectée comme elle l'est dans toutes les autres commissions (CTL, CAPL, CHSCT).

La direction et la délégation à l'action sociale s'y refusaient jusqu'à présent.

Lors de cette même séance la direction a affirmé qu'elle serait dorénavant en mesure de transmettre dans les délais ces documents préparatoires.

3 ans de bataille pour faire respecter les règles, voilà le niveau de dialogue social dans le 77 !!!

L'arbre de Noël est également un sujet d'après discussions sur 3 points essentiels :

- en 2014 des collègues ont réservé des places et ne sont pas venus le jour J.

Les représentants SOLIDAIRES veulent faire une liste noire pour fliquer les mauvais payeurs sous prétexte que ces collègues provoqueraient un manque à gagner de 3500 € ; **Pour la CGT il n'en est pas question !**

- depuis plusieurs années les spectacles sont toujours dans le sud du département, alors qu'il serait si simple d'alterner : une année dans le sud, l'année suivante dans le nord. En 2015, tous les spectacles auront encore lieu dans le Sud du département.

La CGT a déjà fait entendre sa voix pour que des spectacles se déroulant dans le nord 77 soient retenus, et elle continuera à le faire ! ...

Conclusion : Pour 2015 la direction propose des spectacles mais rien pour les agents en difficulté. Nous connaissons pourtant tous autour de nous des collègues en difficulté financière. Alors messieurs les directeurs nous vous posons deux questions :

- où est l'action,

- où est la dimension sociale dans tous vos projets ?



Informez vous sur
<http://www.financespubliques.cgt.fr/77/>

BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Tel : Adresse électronique :

Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile

A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site

